



Maison en indivision - comment sortir de l'indivision

Par **natbould**, le **19/10/2011** à **14:18**

Bonjour,
Mes parents possèdent un terrain sur lequel j'ai fait construire une maison. Sur l'acte de construction figure leur nom et le mien. A ce jour nous sommes en litige, et je voudrais savoir quels sont mes droits vis à vis de cette construction ? je paie un crédit avec mon mari qui lui ne figure nul part sur les documents. Peut-on envisager de demander le rachat par mes parents ? nous souhaiterions partir. En vous remerciant.

Par **mimi493**, le **19/10/2011** à **16:27**

Vous n'avez aucun droit sur la maison qui appartient à vos parents.
Par contre, vous pouvez exiger le remboursement des frais de construction que vous avez fait de bonne foi et avec l'accord du propriétaire du terrain

Par **natbould**, le **19/10/2011** à **16:32**

Ce qui incombe donc le coût du crédit et les aménagements fait par la suite alors...

Par **mimi493**, le **19/10/2011** à **16:34**

non, ce qui comprend le cout des matériaux avec comme preuve les factures et le cout de la main d'oeuvre (avec facture aussi)